

Sécurité lors de la manipulation des bouteilles à gaz



SÉCURITÉ

1. Protéger les bouteilles à gaz contre tout échauffement excessif, endommagement mécanique et toutes substances corrosives.
2. Ne jamais raccorder ou entreposer les bouteilles à gaz dans les zones offrant un risque élevé d'incendie.
3. Placer les bouteilles à gaz uniquement dans les endroits facilement accessibles.
4. Entreposer séparément les bouteilles à gaz pleines et vides en fonction de la nature des gaz.
5. Entreposer ou transporter les bouteilles à gaz seulement avec leur capuchon de protection vissé.
6. Assurer les bouteilles à gaz contre les chutes ou le roulement.
7. En cas de fuite et d'incendie : fermer immédiatement les robinets des bouteilles. Refroidir intensivement avec de l'eau les bouteilles échauffées, celles d'acétylène pendant plusieurs heures avec leur robinet fermé.
8. Dans les ateliers et laboratoires, entreposer seulement un nombre de bouteilles de réserve nécessaire à un service continu usuel.
9. Ouvrir lentement, à deux mains, les robinets des bouteilles.
10. Ne jamais huiler ni graisser les robinets des bouteilles.
11. Fermer toujours les robinets des bouteilles pour la mise hors service usuelle.
12. Fermer toujours les robinets des bouteilles vides.
13. Laisser en permanence une clé appropriée sur les robinets des bouteilles d'acétylène ne possédant pas de volant.

SM 05f - 9.2005

Document original: Affiche Soudage AS 10f de l'Association Suisse pour la technique du Soudage ASS (www.svsxass.ch)

Carbagas